

## **Object: Garantir la justice pour Hassan Diab**

Cher Monsieur, Chère Madame,

Nous, le Comité de Soutien de Hassan Diab, vous écrivons pour demander votre aide afin de sensibiliser le public au sujet de son cas, et de veiller au strict respect de la justice dans cette affaire. Nous sommes un groupe de citoyens inquiets provenant de l'Amérique du Nord et de l'Europe, qui se consacre à garantir l'application régulière de la loi et un traitement juste pour Monsieur Diab, et auxquels ont droit tous les accusés en vertu de la loi française.

Monsieur Diab est un citoyen canadien et professeur d'université qui a récemment été extradé du Canada pour la France, en relation avec l'attentat qui s'est produit près d'une synagogue de la rue Copernic à Paris le 3 octobre 1980, et qui a tué quatre personnes et en a blessé 40 autres.

Bien que nous croyons fermement en l'innocence de Hassan, nous vous demandons seulement de vous joindre à nous pour réclamer une procédure légale juste et transparente, afin de permettre à Hassan une chance réelle de démontrer son innocence.

Il est bien possible que vous demandiez pourquoi le cas de Monsieur Diab devrait justifier des préoccupations particulières concernant l'équité procédurale. En réponse, nous notons que des hommes et des femmes innocents peuvent, et sont parfois, condamnés à tort et punis, même dans les meilleurs systèmes de justice. Dans le cas de Hassan, nous notons en outre que le risque d'une condamnation injustifiée est fortement accru, étant donné les circonstances entourant son cas.

- Monsieur Diab a été extradé de la France sur la base d'un rapport d'analyse graphologique très peu fiable qui a été discrédité par cinq experts de renommée mondiale en graphologie ayant témoigné qu'une analyse objective pointerait plutôt vers l'innocence de M. Diab.
- Deux rapports d'écriture précédents contre M. Diab ont été retirés après qu'il eut été démontré que la plupart des écritures comparées, et qui supposément correspondaient à l'écriture du suspect, ont été en fait écrites par quelqu'un d'autre que M. Diab.
- Le juge qui a présidé l'audience canadienne a décrit la preuve d'analyse graphologique comme étant «très problématique», «obscur», «très confuse» et «comportant des conclusions suspectes.» Il a également déclaré que la preuve contre M. Diab est «faible» et que «les perspectives d'une condamnation dans le contexte d'un procès juste semblent peu probables».
- Les règles en vertu desquelles fonctionnent les enquêtes et poursuites anti-terroristes autorisent des pratiques exceptionnelles, telles que l'utilisation de renseignements secrets provenant de sources inconnues, et qui ne peuvent pas être testés ou contestés. Cela va à l'encontre des protections mises en place il y a des siècles, afin de protéger les personnes accusées contre des condamnations injustifiées.
- Les preuves démontrant que les empreintes digitales de M. Diab ne correspondent pas à celles du suspect ont été supprimées.
- Il y a un fort désir pour la conclusion et la résolution d'un crime mortel qui est resté sans solution pendant plusieurs décennies.
- Les accusations concernent des mots qui sont politiquement et émotionnellement chargés, tel que «terrorisme» et «anti-sémitisme».
- M. Diab tombe dans les catégories sociales de «l'altérité», y compris le fait qu'il soit d'origine du Moyen-Orient.

- Monsieur Diab a été arraché de tous ses supports moraux, y compris sa famille, ses amis et ses partisans qui sont restés dans son pays, le Canada; qui plus est, il doit se défendre dans un système juridique et une langue qui ne lui sont pas familiers.

Les aspects mentionnés ci-dessus comprennent seulement quelques-uns des nombreux facteurs qui accroissent le risque d'une condamnation injustifiée et empêchent la justice réelle de se réaliser dans le cas de M. Diab.

Hassan a reçu le soutien de milliers de Canadiens et Canadiennes, ainsi que de nombreuses organisations syndicales, juives, universitaires, des droits humains et civiles, qui ont exprimé leurs préoccupations concernant la preuve dans cette affaire. Ces organisations comprennent:

Amnistie internationale Canada

L'Association canadienne des libertés civiles de la Colombie-Britannique

L'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

L'Association canadienne des libertés civiles

Le Syndicat des postiers du Canada

Les Unitariens canadiens pour la justice sociale

L'Association des libertés civiles- région de la capitale nationale

Le Comité Justice Sociale des Sœurs Auxiliatrices

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Le Groupe européen pour l'étude de la déviance et du contrôle social

Voix juives indépendantes

La Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles

La Ligue des droits et libertés

Le Syndicat national des employés et employés généraux et du secteur public

L'Alliance de la Fonction publique du Canada

L'Ordre du Peuple Juif unis

Nous croyons qu'il s'agit d'une question de grande importance pour le peuple de la France et du Canada que l'application de la loi soit respectée rigoureusement dans le cas de Hassan, et surtout en ce qui concerne la présomption d'innocence. Une erreur judiciaire ne rendrait pas justice à Hassan ou aux victimes de l'attaque de la rue Copernic.

Cordialement,

Rachel Anjorin

Judy Deutsch

Ria Heynen

Colin Stuart

Elizabeth Whitmore

Nick Aplin

Mary Foster

Donald J. Pratt

Vannina Sztainbok

Jo Wood

Nawal Coptly

Peter Gose

Rania Tfaily

Bob Thomson

pour le Comité de soutien de Hassan Diab

<http://www.justicepourhassandiab.org>

[diabsupport@gmail.com](mailto:diabsupport@gmail.com)

décembre 2014